

WOMEN OF THE WORLD

Déclaration

Nous, femmes de tous les pays du monde, affirmons solennellement que:

- I. La femme et l'homme, pour leur propre bonheur, le bien de la société toute entière et la survie de l'humanité, sont faits pour une relation réciproque fondée sur la reconnaissance, le respect, et la valorisation de leurs différences.
- II. L'identité féminine déploie son potentiel en complémentarité et en réciprocité avec celle de l'homme.
- III. La femme contribue d'une manière unique à la stabilité de la famille, de l'entreprise, de la société et au bien commun.
- IV. Le rôle de la femme dans la société doit être encouragé sans discrimination, violence ou exploitation et reconnu comme un enjeu pour notre temps.
- V. La maternité possède une valeur et une dignité intrinsèque.
- VI. En Occident les femmes sont discriminées du fait de leur dimension maternelle.
- VII. La maternité est un atout pour la femme dans le monde du travail et un investissement pour la société tout entière.
- VIII. La maternité et la consécration de la femme à sa famille loin d'entraver son développement personnel renforcent et développent son identité féminine.
- IX. Le travail invisible et non marchand consacré à la famille possède une valeur sociale et économique.
- X. Pour être véritable l'émancipation de la femme est tout simplement la liberté d'être une femme, en tant que telle.

En conséquence, nous demandons:

1. La reconnaissance universelle et le respect de l'identité féminine, de sa dignité, et de la véritable égalité entre l'homme et la femme dans la complémentarité et la réciprocité.
2. La conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle par des mesures internationales assurant la liberté de choix des femmes.
3. La reconnaissance universelle par la législation internationale de la valeur du travail invisible et non marchand effectué par les femmes au sein de leur famille. Ces femmes doivent être désignées par le secteur économique comme le groupe des "gestionnaires de famille".
4. Un ensemble de mesures politiques dédié à la protection des femmes salariées qui veulent avoir des enfants ainsi que celles qui se consacrent exclusivement ou en partie au soin de leur famille et à la prévention des discriminations à leur encontre.
5. L'interdiction universelle de la procréation pour autrui. La GPA est une violation de la dignité de la mère et de l'enfant. C'est une nouvelle forme d'exploitation des femmes et de traite des êtres humains qui fait de l'enfant un objet de contrat.